

PAR COURRIEL

Le 18 mars 2026

DEMANDEUR

N/Réf. : 202603-44

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 12 mars 2026.

La recherche a permis de repérer un document concernant votre demande qui vous est accessible. Vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens de l'article 48 de cette loi.

La recherche a également permis de repérer un autre document en lien avec votre demande. Toutefois, nous vous informons que ce document relève davantage de la compétence du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous référons à la personne responsable de l'accès aux documents de cet organisme :

**Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs**

Monsieur Martin Dorion

Directeur principal

675, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage, boîte 13

Québec (Québec) G1R 5V7

acces@environnement.gouv.qc.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3

FICHE RÉPONSE

DESTINATAIRE :	Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
À L'ATTENTION DE :	Flavie Armand, directrice régionale
EXPÉDITEUR :	Pascale Dombrowski, directrice
MINISTÈRE OU ORGANISME :	Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
DATE :	2025-02-26
N./RÉF. :	407737-00-000
OBJET :	Consultation sur un projet de sentier multifonctionnel situé à proximité du lac McLaren, municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

AVIS FAVORABLE

☐	Sans condition
☐	Sans condition avec commentaire(s) ou recommandation(s)
☐	Avec condition (projet acceptable si respect d'une condition particulière. Veuillez indiquer en vertu de quoi)
Enjeux / Commentaires / Recommandations :	

art. 48

AVIS DÉFAVORABLE

☐	En vertu d'une loi
☐	En vertu d'un règlement
☐	En vertu d'une orientation gouvernementale
☐	En vertu d'une orientation régionale
Enjeux / Commentaires / Recommandations : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	

Veillez joindre tout document pertinent (cartographie, avis formel, extrait de règlement, etc.



Signature

2025-02-27

Date